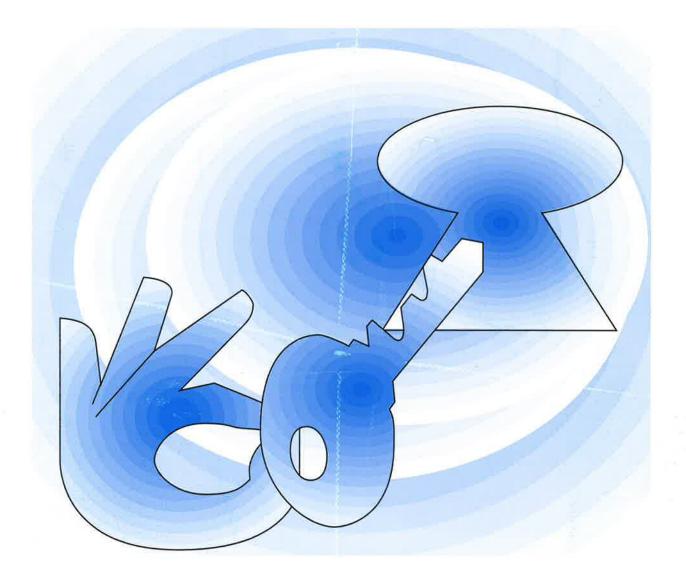
LA CLEF

BELGIQUE - BELGIE P.P. 5000 NAMUR 1 P.P. 7 760



3EME TRIMESTRE 1998 - Nº 60

PERIODIQUE TRIMESTRIEL

EDITEUR RESPONSABLE: J.M. DU FONTBARÉ - ZONING ARTISANAL - RUE DES LINOTTES 6 - 5100 NANINNE BUREAU DE DÉPÔT: NAMUR 1

BIOINNOVATION

Notre héritage :

BIOGEN, à la pointe de la recherche, est à l'origine de la découverte de thérapeutiques majeures, commercialisées sous licence par de grands noms de l'industrie pharmaceutique comme Schering Plough, MSD et SmithKline Beecham. L'Intron® A interféron a recombinant et les vaccins contre l'hépatite l sont, par exemple, issus de la technologie BIOGEN Notre mission: Construire un grand groupe pharmaceutique capable de mettre au point des thérapeutiques innovante. en partenariat avec les professionnels de la santé Notre objectif: Développer de nouveaux produits apportan un réel progrès thérapeutique et améliorer la qualité de vie des patients. Le dernier produit issu de la Recherche BIOGEN est l'interféron B 1-a, progrès thérapeutique majeur dans le traitement de la sclérose en plaques.



UN AUTRE SENS A LA BIOTECH-NOLOGIE

Editorial5
Le saviez-vous ?
S.P. et kiné
Législation
Fiche n° 6 : Les réduction d'impôts sur les personnes physiques
DOSSIER Les 1001 facettes de l'accompagnement
L'accompagnement à la Ligue II Témoignages : L'accompagnement IV Témoignages : L'accompagnement de l'entourage V Témoignages : L'accompagnement à travers un groupe d'entraide VI Le partenariat VIII Témoignages : Les partenaires de l'accompagnement VIII Ouvrons nos horizons IX Peux-tu simplement m'écouter ? XI Pour en savoir plus XII

Témoignages/Courrier des lecteurs

Deux kinés s'intéressent à la S.P. 10
Bienvenue
Cher Journal "La Clef"10
Riche expérience de vie10
Du nouveau au groupe documentation 12
Petites annonces
Agenda
Les adresses de la Ligue



Editeur responsable : J.-M. du Fontbaré.

Rédacteur en chef : C. Dradin.

Comité de Rédaction :

J.-M. du Fonbaré, M. Garrais, G. Tychon, M. De Bruyne.

Cellule de Créativité :

V. Debry, J. Degreef, H. Goethals, M. Guillaume, M. Schroeder.

Comité de Lecture :

Mme Baader, H. et M. De Bruyne, R. Dewallef.

Mise en page et maquette :

C. Dradin • Imprimerie Nuance 4 - Naninne

Impression:

Nuance 4 - Naninne

Graphisme:

Couverture : M. Mertens

Merci à Serdu pour sa gracieuse collaboration

Les articles et les publicités paraissant dans cette revue n'engagent que leurs auteurs, et non la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques -Communauté Française a.s.b.l.

La Confiance Récompensée



Un des 560 patients de l'étude <u>PRISMS</u>



Editorial

L'information : un maître-mot

En 1995-1996, deux équipes d'étudiants en marketing ont interrogé des affiliés de la Ligue. Leur questionnaire visait à **découvrir dans quelle mesure la Ligue répondait aux attentes des familles touchées par la S.P.** Cette étude a mis au jour des besoins que la Ligue n'avait jusqu'alors pas identifiés. De nouvelles priorités ont pu être définies et des projets ont été lancés. L'un des principaux domaines concerne l'information, que la Ligue considère à présent d'une façon plus large, prenant en compte différents publics.

Les personnes atteintes de S.P. et leur entourage

Les personnes qui vivent au quotidien avec la maladie peuvent obtenir des informations médicales, mais aussi des renseignements de type législatif, technique ou social. Ces informations sont diffusées lors de rencontres (rendez-vous avec le travailleur social, journées d'information), à l'occasion des permanences téléphoniques des groupes de travail et par le biais de publications diverses (trimestriel *La Clef*, documents diffusés par le groupe Documentation).

Cette année, la Ligue oriente un effort particulier vers les familles qui font face à l'annonce du diagnostic de S.P. Cette période s'avère souvent difficile à vivre. Pour que ces personnes trouvent rapidement information, écoute et soutien, la firme Biogen diffuse depuis juillet des affiches et des brochures de la Ligue auprès des services de neurologie de toute la Communauté française.

Les soignants

La S.P. nécessite des contacts réguliers entre la famille et le monde médical (neurologue, hôpital,...) et paramédical (kinésithérapeute, infirmière à domicile,...)

L'information et la sensibilisation des soignants restent une priorité de la Ligue, afin que les soignants soient conscients de la difficulté d'ac-

cepter le diagnostic, de la nécessité d'un accompagnement dès le début de la maladie, des problèmes quotidiens des personnes.

Dans cette optique, elle organise diverses activités : formations pour kinésithérapeutes (20/6 et 21/11), soirée d'information pour les neurologues (15/10), information écrite distribuée aux services de neurologie, envoi d'un courrier à 500 généralistes. D'autres projets sont encore à l'étude.

Le grand public

La S.P. est encore méconnue, elle fait peur : certains croient, à tort, qu'elle est mortelle ; d'autres imaginent des lésions visibles sur la peau, ... A cause de cela, beaucoup de personnes atteintes de S.P. doivent faire face à l'isolement et à l'incompréhension des proches ou de l'employeur.

Pour changer cet état de fait, la Ligue s'efforce de sensibiliser le grand public à la S.P. En septembre, au cours de la **semaine de la sclérose en plaques**, elle organise l'opération Chococlef (du 10 au 13 et du 17 au 20/9) et une conférence de presse (8/9); des spots sont télédiffusés par RTL.

Fin 1997, les **services sociaux** actifs en Communauté française ont été conviés à une journée d'information. En janvier, elle a co-édité le **livre " C'est une vie "**, où le journaliste Jean-Paul Procureur (Cartes sur Table, RTBF) raconte l'histoire de son père atteint de S.P.* Un courrier a été adressé à tous les **notaires** de la Communauté française. Enfin, la Ligue collabore avec les **journalistes** désireux de traiter le thème de la S.P.

Il est évident que la tâche est considérable, et que chaque action n'apporte que quelques pierres à l'édifice. Mais, peu à peu, la Ligue diffuse des **informations** qui permettent une meilleure connaissance de la maladie. Ainsi, la problématique de la S.P. est mieux comprise par ceux qui côtoient les personnes souffrant de cette affection.

Si vous avez des suggestions dans ce domaine, n'hésitez pas à en faire part au siège social de la Ligue.

* Vous pouvez acquérir cet émouvant témoignage d'espoir auprès du groupe Documentation (345 F + frais)

G. Tychon, Directrice

S.P. et kiné

Echos de la matinée du 20 juin

Beau succès pour cette première édition d'une matinée d'information-formation destinée aux kinésithérapeutes des provinces francophones : pas moins de 60 personnes inscrites!

La matinée a débuté par un exposé médical du médecin-neurologue, le Dr Guillaume. exposé fut apprécié par les participants pour sa clarté et pour la bonne compréhension qu'il donnait de la maladie et de son évolution, des difficultés qu'elle entraîne et des espoirs apportés par la recherche et les nouveaux traitements.

Ensuite, les kinésithérapeutes présents ont pu s'inscrire dans deux ateliers où la présence d'un médecin-physiothérapeute et d'une équipe de kinésithérapeutes d'un service de réadaptation fonctionnelle leur a permis de mettre en pratique des exercices et techniques spécifiques aux personnes atteintes de sclérose en plaques.

Cette expérience a été unanimement encouragée par les participants, qui ont fait part de leurs suggestions pour de prochaines éditions kinésithérapie dans les débuts de la maladie, kinésithérapie dans les troubles sphinctériens, exercices pratiques avec présence de patients ... Intéressantes perspectives!

Il n'est pas trop tard!

La Ligue organise une deuxième formation, identique à celle décrite ci-dessus. Le samedi 21 novembre, le Centre de Rencontre sera donc ouvert aux kinés souhaitant s'informer sur la S.P. et se former aux techniques particulièrement adaptées aux personnes atteintes de S.P.

Cette matinée de formation n'est donc pas destinée aux personnes atteintes de S.P., mais uniquement à leurs kinésithérapeutes.

L'invitation détaillée (avec bulletin d'inscription) peut être obtenue auprès du service social ou au secrétariat du siège, à Naninne.

Parlez-en à votre kiné pour qu'il participe !

A l'aide!

Vous avez sans doute déjà eu l'occasion d'apprécier le Centre de Rencontre de la Ligue, à Naninne. Savez-vous que la Ligue a bénéficié d'un soutien financier important de l'Opération 48.81.00 pour la création de ce centre?

A notre tour, nous pouvons aider les bénévoles de l'Opération 48.81.00 à poursuivre leur action entreprise depuis plus de 40 ans ...

Ils recherchent des vendeurs pour toute la durée de l'opération, du 3 au 11 octobre.

Soyons solidaires pour atteindre l'objectif de cette année : récolter 100 millions de francs qui seront intégralement répartis parmi les A.S.B.L. accueillant des personnes handicapées!

Si vous disposez de quelques heures entre le 3 et le 11 octobre, faites-le savoir au 02/737.28.09. Merci d'avance!

Enfin un système de levée et de soins tout aussi habile que deux mains.





qui offre une position assise confortable;

libres:

le bain;

- •qui est une aide pour la rééducation, la marche ou la position debout;
- •qui peut s'utiliser de façon autonome.

Des solutions portables et fixes pour le domicile et le lieu de travail.

Handi-Move sa - Leopoldlaan 47, B-9400 Ninove Tel. (054) 31 97 10 - Fax (054) 32 58 27



Les réductions d'impôts sur les personnes physiques

6.1. Principe

Le contribuable qui a une personne handicapée à charge ou qui est lui-même handicapé peut bénéficier d'une exemption d'impôt.

6.2. Condition

L'exemption d'impôt est accordée pour la personne dont :

- soit l'état physique ou psychique a réduit sa capacité de gain à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché du travail:
- soit l'état de santé provoque une réduction d'autonomie d'au moins 9 points;
- soit il est établi qu'elle est handicapée physiquement ou psychiquement ou en incapacité de travail de façon permanente pour au moins 66 %;
- soit, la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins après la période d'incapacité primaire prévue dans l'assurance maladie-invalidité.

Le handicap grave dont il est tenu compte est celui qui, indépendamment de l'âge de la personne, est survenu et constaté avant l'âge de 65 ans.

Le handicap pris en considération doit avoir été établi au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

6.3. Comment demander l'exemption?

Le contribuable qui a une personne handicapée à charge ou qui est lui-même handicapé doit en faire mention aux endroits prévus dans sa déclaration d'impôts.

Une attestation officielle doit être jointe à cette fin, comme par exemple :

- l'attestation du Service des allocations aux handicapés (Ministère des Affaires sociales),
- l'attestation de l'organisme payeur d'allocations familiales majorées,
- l'attestation délivrée par la mutuelle à partir du début d'indemnisation pour invalidité,
- l'attestation du Fonds des accidents du travail ou du Fonds des maladies professionnelles,
- une copie de la décision judiciaire devenue définitive.

En l'absence d'une attestation officielle reconnue, le contribuable peut demander au contrôleur des contributions une formule (332 H) de demande d'examen médical.

Ce formulaire, dûment complété, sera retourné au contrôleur qui le fera suivre au Ministère des Affaires sociales. Celui-ci procédera à l'expertise médicale.

6.4. Montant de l'exemption

Le complément de revenu exempté d'impôt s'élève actuellement à 43.000 F par personne handicapée (montant pour l'exercice d'imposition 98 - revenus 97).

Cet article (et ceux parus précédemment) est largement inspiré du "Guide de la personne handicapée" édité en 1996 par le Ministère des Affaires sociales - Service de la politique des handicapés.

Nouveaux avantages

"Des propositions du Ministre des Affaires sociales pour le traitement des maladies chroniques ...", "Le Conseil des Ministres a approuvé ...". Bien long est le chemin avant que le texte d'un arrêté paraisse au Moniteur! Nous avions quelques scrupules de répercuter dans *La Clef* des informations avant ce stade ultime.

Cette fois, les textes officiels ont paru. Une fois de plus, entre les annonces dans la presse des "intentions" du gouvernement et les mesures définitives, il y a pas mal de différences qui amènent à d'amères constatations. Certains avantages annoncés sont réduits ou reportés dans le temps. Un autre n'est accordé qu'une fois et sera remplacé par d'autres dispositions encore indéterminées...

Voici les mesures effectivement prises :

1. Intervention forfaitaire aux malades chroniques

En 1998, une intervention annuelle forfaitaire de 10.000 F sera octroyée à la personne " bénéficiaire " atteinte de maladie chronique qui répond à deux critères :

1° Avoir payé 10.000 F de tickets modérateurs par an, pendant 2 années consécutives, soit 1997 et 1998. (Si le "titulaire " a payé 15.000 F de tickets modérateurs pour lui-même et les personnes à charge, même si la personne "bénéficiaire " n'a pas atteint le plafond de 10.000 F, l'intervention sera également accordée.)

2° Se trouver dans une des situations suivantes :

- forfait B ou C en soins infirmiers à domicile pendant 3 mois,
- statut E kiné (pathologie lourde) pendant 6 mois,
- allocations familiales majorées pour enfants handicapés,
- allocation d'intégration pour handicapés (cat. III ou IV),
- allocation pour aide aux personnes âgées (cat. II, III ou IV),

- allocation pour l'aide de tierce personne,
- allocation forfaitaire pour aide de tierce personne chez les personnes touchant une indemnité avec personne à charge.

Cette allocation ne sera pas renouvelée en 1999. Ce non-renouvellement est justifié par nos instances gouvernantes par le fait qu'une mesure plus sélective, prenant mieux en compte les dépenses réelles des patients chroniques, remplacerait cette allocation.

2. Indemnité forfaitaire pour aide de tierce personne aux invalides chefs de famille

Une intervention est déjà octroyée aux bénéficiaires invalides isolés qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne. A présent, une intervention forfaitaire de 2.500 F par mois sera accordée aux chefs de famille invalides avec personnes à charge, à condition qu'ils remplissent les critères pour l'aide d'une tierce personne (11 points sur 18 sur l'échelle-type de la Prévoyance sociale).

Cette mesure prendra effet le 1er octobre 1998; au 1er octobre 1999, l'intervention sera portée à 5.000 E.

3. Matériel d'incontinence

Les personnes qui bénéficient du forfait de soins infirmiers à domicile en catégorie B ou C, avec un score de 3 ou 4 pour le critère d'incontinence, bénéficieront d'une intervention annuelle de 10.000 F.

Cette mesure a pris cours au 1er juin 1998.

En pratique

Les mutualités sont à même d'identifier les personnes qui sont dans les conditions pour bénéficier des mesures ci-dessus. Aucune démarche ne serait donc à entreprendre par les personnes concernées. Certaines dispositions sont éventuellement cumulables.

Sachant que ces mesures sont entrées en vigueur le 1er juin,

- l'intervention dans les frais d'incontinence devrait être attendue dans les toutes prochaines semaines;
- l'intervention forfaitaire pour aide de tierce personne pour invalides chefs de famille sera payée pour la première fois au mois d'octobre prochain.

Divers

Nous vous rappelons ...

- la réduction de la T.V.A. de 21 à 6%
 - pour le matériel porté par les personnes incontinentes,
 - pour le matériel contre les escarres,
 - pour les pompes à perfusion d'anti-douleur,
 - pour les aérosols et accessoires. (voir La Clef n°58 p. 9)
- la suppression de la limite d'âge pour le remboursement par l'INAMI des médicaments du type Betaferon, Avonex (voir La Clef n° 59 p. XIII).

Attention : seule la limite d'âge pour pouvoir bénéficier de ce traitement est abolie, les autres conditions d'intervention fixées par l'INAMI restent en vigueur.

Nous resterons attentifs pour suivre l'évolution de ces nouvelles réglementations et ne manquerons pas de vous tenir au courant de leur suite.

Le groupe Législation



ORTOPEDIA INVACARE **SUNRISE MEYRA** Küschall QUICKIE Action **AMIGO** JAY **OPALE ROHO**



@ SCANDINAVIAN M@BILITY

Rue Général Eenens-straat, 96 **Bruxelles 1030 Brussel** Tél: 02/215.01.98 - Fax: 02/242.51.91

Voiturettes manuelles - voiturettes électroniques Tricycles électroniques Soulève - malades - Adaptations de salle de bain Lits d'hôpitaux

Service technique assuré par des spécialistes



15 ans d'expérience!

- Agréé toutes mutuelles -



Dossier



Les 1001 facettes de l'accompagnement

Les services d'accompagnement en milieu ouvert ont pour mission d'aider les personnes âgées de 18 ans accomplis, atteintes d'un handicap physique, mental ou sensoriel, à conserver leur autonomie ou à l'acquérir.

Que la personne soit envoyée ou qu'elle vienne d'elle-même, le service offre l'accompagnement dont elle a besoin pour réaliser son "projet de vie" en "milieu ordinaire". Il n'apporte pas nécessairement les réponses à des besoins répertoriés.

Les demandes se travaillent en permanence, en commun, à travers la relation qui s'établit entre la personne et le service. Elles sont, dans un premier temps, énoncées par rapport à des éléments concrets tels que :

- le logement : trouver un logement (ordinaire, social, maison communautaire, appartement supervisé, institution d'hébergement, communauté,), aménager son logement et s'y organiser, régler des problèmes locatifs ou de voisinage ;
- l'emploi et la formation : trouver un emploi ou une formation, régler des difficultés rencontrées dans le cadre du travail ou de la formation ;
- les démarches administratives ;
- des informations ou conseils juridiques ;
- la gestion du budget ;
- les soins de santé ;
- les relations au travail, dans le quartier, dans les familles, les relations affectives et amoureuses, la solitude, l'isolement;
- les aspects ménagers ;
- la gestion du temps ;
- les déplacements : utilisation des transports en commun, utilisation d'un plan, repérage d'un trajet ;
- l'éducation des enfants.

Ces demandes concrètes correspondent plus profondément à des besoins d'identification, de différenciation, d'appartenance, de réalisation de soi, de reconnaissance ... Un des projets est de permettre à la personne handicapée d'aller jusqu'au bout, et probablement plus loin qu'elle-même pouvait le concevoir à l'origine.

Envisageant ces demandes concrètes comme initiatrices d'un projet de vie désiré par la personne, le service prête une attention particulière aux points suivants:

- La demande de la personne handicapée constitue une interpellation qui exige que le service aiguise sa capacité à créer des relations de qualité.
- Il est nécessaire de rencontrer le rythme de la personne, de donner du temps au temps, pour créer la relation.
- Il s'agit de se laisser sans cesse interpeller par l'expression et les comportements de la personne.
- Il est important de repérer les ressources humaines qui participent au réseau (entourage) de la personne et de les valoriser pour rendre ce réseau totalement pertinent.
- Il faut considérer l'accompagnement comme un processus collectif qui nous amène à travailler ensemble : praticiens, personnes handicapées, famille, communautés, décideurs politiques, administrations, chercheurs ...

Ce sont tous ces éléments qui laissent sans cesse entrevoir des possibilités et qui constituent le terreau pour une relation de confiance indispensable à la création d'un style de vie.

En lien avec la personne, son projet, ses demandes, ses capacités, l'accompagnement prendra diverses formes et sa durée sera très différente (de quelques mois à plusieurs années), afin que le service, la personne et son réseau puissent être acteurs dans le cadre d'un processus de co-création.

Madame Gerkens, Secrétaire de l'Association des services d'accompagnement pour handicapés

L'ACCOMPAGNEMENT À LA LIGUE

Imaginez l'histoire suivante.

M. Martin, 39 ans, est passionné par son métier de journaliste. Père de deux enfants, il termine avec son épouse l'aménagement de la maison qu'ils ont fait construire il y a cinq ans.

Deux années de navigation en solitaire

M. Martin est atteint de S.P. Son diagnostic a été confirmé il y a deux ans. Deux années difficiles, deux années d'espoir, de découragement, de révolte.

Et si nous partagions les choses au lieu de rester tout seul ?

Un de ses amis l'informe de l'existence de la Ligue. Après quelques hésitations, M. Martin prend finalement contact et rencontre l'équipe du service d'accompagnement. Il peut alors **parler de lui**, de ses difficultés, de ses préoccupations, de ses peurs et de ses aspirations.

Les mois passant, il se rend compte qu'il doit peu à peu s'adapter à une nouvelle vie, d'autant plus que ses enfants ne semblent pas toujours comprendre ce qui lui arrive et qu'il éprouve de plus en plus de difficultés au travail.



A la rencontre de soi ... à la rencontre de l'autre ...

C'est le temps de la réflexion, le temps de digérer, de faire le point, de "reprendre ses marques". M. Martin se prend à regretter les choses qu'il aurait bien voulu faire et qu'il ne peut plus faire.

Les soucis, les difficultés prennent tout à coup des proportions démesurées. La S.P. occupe tellement de place dans sa vie qu'il lui est parfois difficile de prendre du recul, de ne pas se laisser submerger par la peur du lendemain.

Il décide alors de faire le point sur sa situation avec l'équipe du service d'accompagnement de la Ligue. Il souhaite se réorganiser et refaire des projets. Dans cette perspective, l'envie de rencontrer d'autres, de partager, lui revient.



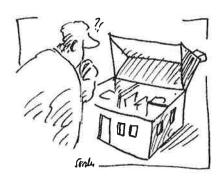
Vivre mieux pour aller plus loin

Il réfléchit tout d'abord sur ce qui est **prioritaire et urgent** dans sa vie actuelle. Cela lui permet d'éclaircir sa demande. Puis, il établit un accord, une "convention", sur ce qu'il souhaite faire et comment.

Pour son emploi, par exemple, une rencontre avec l'employeur s'avérera nécessaire car les horaires, le rythme de travail et les déplacements sont trop éprouvants.

Avec sa famille, il faudra beaucoup de patience, d'écoute, pour que tous comprennent bien ce qu'est la maladie et se rendent compte de la nécessité de redistribuer les rôles et les tâches de chacun.

Enfin, son souci est de vivre mieux chez lui et de manière plus autonome : il faudra modifier les habitudes, revoir sa manière de vivre, inventer des solutions face à de petits problèmes concrets de la vie quotidienne, il faudra réaménager le logement.



M. Martin et l'équipe du service d'accompagnement ont établi un **dossier** reprenant toutes les données administratives, le résumé des démarches effectuées, le certificat médical attestant l'existence de la S.P., la convention, la méthodologie, les documents officiels et les courriers divers.

Faire son propre chemin ...

M. Martin reprend peu à peu confiance en lui. Il se sent concerné et responsable de ses décisions et de ses choix. Il mesure mieux ses limites.

Il réalise qu'il lui reste encore beaucoup de choses à faire et que la S.P. n'est plus l'élément majeur de sa vie. Il peut même tirer parti de cette situation pour se découvrir des passions et de nouvelles potentialités.Bref, il poursuit son chemin, qui ne ressemblera pas à celui du voisin mais qui sera le reflet de ce qui lui tient le plus à coeur et qui fera son originalité.



Finalement, l'accompagnement, c'est quoi ?

C'est avant tout un choix, une démarche personnelle.

Il offre une possibilité d'améliorer la vie quotidienne de manière individuelle, spécifique et respectueuse des rythmes de chacun.

Il ouvre un **espace de rencontre** entre la personne atteinte de S.P., la Ligue et les organismes extérieurs. Dans tous les cas, la **confidentialité** est garantie : jamais le travailleur social ne transmet le nom des personnes accompagnées ou le contenu des visites et des courriers.

C'est enfin un processus qui inclut plusieurs étapes :

- analyse de la demande,
- démarches à effectuer.
- plan d'accompagnement,
- constitution d'un dossier,
- évaluation.

L'accompagnement en quelques chiffres

En 1997, le service d'accompagnement de la Ligue a suivi 281 personnes atteintes de S.P., leur famille, leur entourage.

Leur profil:

- 62 % des personnes accompagnées ont entre 40 et 60 ans,
- 72 % sont des femmes,
- 54 % sont mariées.

Leurs demandes:

- 26 % des personnes souhaitent un **soutien** moral,
- 17 % formulent des demandes administratives,
- 13 % désirent avoir des loisirs.

Chaque année, la Ligue reçoit des **subsides** pour son service d'accompagnement.

Le Fonds Bruxellois Francophone pour l'Intégration Sociale et Professionnelle des Personnes Handicapées a versé en 1997 une somme de 340.000 francs pour la Région bruxelloise. De son côté, l'Agence Wallone pour l'Intégration des Personnes Handicapées versera pour l'année 1998 un montant total de 2.514.300 francs pour les cinq provinces wallonnes.

Ces subsides sont loin de couvrir les frais du service d'accompagnement (salaires, déplacements, permanences, ...). Dès lors, la Ligue prend en charge la plus grande partie du coût réel.



Véronique Debry, coordinatrice du service d'accompagnement

TÉMOIGNAGES: l'accompagnement

Mon premier contact avec la Ligue date de 1990. Ma S.P. était diagnostiquée depuis huit ans et la curiosité m'a amené à m'intéresser aux services et activités proposés par l'A.S.B.L. A l'époque, il me semblait que cela ne me concernait pas, mais je m'y suis quand même inscrit par solidarité avec les autres personnes atteintes de S.P.

En 1993, tandis que ma situation avait beaucoup changé, tant au niveau santé qu'au niveau familial, je me suis décidé à prendre contact avec le service social de la Ligue et, croyez-moi, je ne l'ai jamais regretté.

Sortant de l'hôpital après une grave dépression, c'est seul, dans un logement de trois pièces, sans ami et sans moyen de locomotion, que j'ai entamé et reconstruit, jour après jour, ce qu'est ma vie d'aujourd'hui. Sans appui, je crois que je n'y serais jamais parvenu. Je me sentais abandonné de tous, je n'avais plus confiance en moi, je ne voulais plus faire de projets. **Pour moi, tout était fini**; j'étais " foutu ".

L'accompagnement de la Ligue m'a beaucoup aidé : le soutien, la présence et l'aide des travailleurs sociaux, les conseils judicieux de l'ergothérapeute, les aides financières du groupe Logement et du Comité, les réunions mensuelles dans ma région, la formation en informatique, les séjours en France organisés par le Comité du Hainaut, sont autant d'éléments qui m'ont permis d'évoluer.

Quand je me regarde aujourd'hui dans la glace, j'ai l'impression d'être un autre homme. J'ai la S.P., c'est vrai, mais je profite de la vie, je suis autonome, je rencontre des tas de gens sur qui je peux compter et avec qui je passe des moments inoubliables. Je sais désormais que je ne suis plus seul, que l'on m'écoute, que l'on me respecte, que l'on me comprend ... et c'est beaucoup pour moi.

L'accompagnement de la Ligue m'a permis de me remettre en question, de faire des choix, parfois difficiles et douloureux, mais, surtout, de voir la vie autrement.

De temps en temps, j'ai des petits moments de cafard, des moments où rien ne va plus, mais je continue à faire des projets et j'en suis fier. Et puis, quand cela va un peu moins bien, je téléphone à "mon" assistante sociale ou à son répondeur ... (elle est là pour cela, non?).

Vous faites peut-être partie du service d'accompagnement, ou bien n'en avez-vous jamais entendu parler? Quoi qu'il en soit, vous vous interrogez sans doute quant à sa signification. Je vais vous décrire cidessous ma façon de le percevoir en tant que travailleur social.

Cela consiste à répondre aux demandes d'une personne atteinte de S.P. ou de son entourage. Or, comme chaque cas est différent, il s'agit de découvrir avec la personne qui effectue la démarche quels sont ses besoins et ses attentes. C'est examiner ses sources de revenus et faire les démarches pour obtenir les aides auxquelles elle a droit. C'est aussi envisager les modifications nécessaires à son logement pour y vivre de façon autonome. C'est analyser sa situation professionnelle et ses loisirs et réfléchir à leur adaptation au contexte. C'est l'informer sur l'aspect médical et autre. C'est être à l'écoute de son vécu de la maladie et des incidences de celle-ci sur son quotidien. C'est envisager ensemble des solutions. C'est ...

Accompagner signifie que l'on travaille dans un cadre plus structuré. Cela s'appelle un contrat. Celui-ci, qu'il soit oral ou écrit, établit, dès le départ, ce que l'on va faire ensemble. Cela suppose aussi que chacun puisse évaluer son degré de satisfaction par rapport au travail réalisé et à la manière de le faire.

Accompagner, c'est aussi un cheminement à faire ensemble. C'est permettre à la personne de s'exprimer. Le simple fait de dire à l'autre ce que l'on ressent soulage et permet souvent de trouver soi-même la solution, d'oser l'imaginer, la maudire, la rêver ... jusqu'à l'accepter ou la rejeter. Quelle qu'elle soit, elle sera toujours la meilleure pour celui qui l'a prise, au moment où il l'a prise. Peut-être, plus tard, ne conviendra-t-elle plus ? Qu'à cela ne tienne, une autre prendra le relais!

Accompagner, c'est, par exemple, réfléchir ensemble afin de découvrir des talents cachés, des valeurs oubliées. Dans ce monde de vitesse, où le travail occupe une place démesurée, c'est redécouvrir la joie de l'accueil, de la solidarité, du partage ... Il peut également s'agir de mettre en oeuvre de grands projets, comme la construction d'une maison adaptée, ou simplement être disponible, proposer des solutions et ... attendre. C'est laisser aux gens le temps de mûrir ce dont nous avons parlé, à leur rythme, selon leurs besoins, en acceptant leur choix.

L'accompagnement, c'est donc une relation qui se crée entre deux personnes afin de réaliser une tâche définie de commun accord.

TÉMOIGNAGES: L'accompagnement de l'entourage

💳 pouse de Marc depuis bientôt dix ans, jamais je n'aurais imaginé que notre vie allait être autant Quelques problèmes de santé bouleversée. mineurs, jusqu'au jour où l'annonce du diagnostic de S.P. tombe, quasiment la veille de notre départ en vacances, il y a bientôt trois ans. Marc a la S.P.! Ce n'est pas vrai, pas nous, pas lui, ce n'est pas pos-

Les jours passant, il a bien fallu se rendre à l'évidence, s'adapter et essayer d'accepter.

Je me sentais seule, perdue, j'avais besoin d'en parler, de me rassurer, d'autant plus que Marc refusait tout et voulait vivre comme si tout cela n'existait pas. J'ai pris contact avec la Ligue ; lui, ne voulait pas en entendre parler.

L'équipe sociale était bien présente. J'ai pris le temps de raconter notre histoire. J'étais émue et j'ai eu bien du mal à retenir mes larmes. Quel bonheur de pouvoir simplement parler, d'expliquer les soirées tendues, les moments d'incompréhension, la peur du lendemain et quel soulagement de ne plus se sentir seule! Même si Marc n'était pas présent, nous avons convenu de nous revoir régulièrement et de faire le point au fur et à mesure.

Nous avons dû régler les inévitables formalités administratives. Je me suis mieux documentée sur la maladie, j'ai même osé participer à une journée d'information organisée par la Ligue. Je tenais mon mari au courant de toutes mes démarches, de mes rencontres avec l'équipe de la Ligue. Il écoutait, l'air de rien, mais refusait toujours les contacts.

Un jour, nous avons envisagé l'aménagement du logement. L'assistante sociale est venue à notre domicile. Mon mari, comme à son habitude, s'apprêtait à faire quelques courses, le temps de la visite. Le hasard en a voulu autrement! L'assistante sociale est arrivée à l'avance et mon mari s'est retrouvé nez à nez avec elle. Stupeur de part et d'autre, interrogations, puis rires ...

Nous avons passé un moment extraordinaire : mon mari peu à peu s'est mis à parler. Je retenais mon souffle. Il disait des choses que je ne soupçonnais pas. J'imaginais mieux les moments difficiles qu'il avait dû, lui aussi, vivre depuis un an.

Un pas venait d'être franchi. Depuis ce jour, nous avons, en compagnie de la Ligue, parcouru beaucoup de chemin : participation aux journées de rencontre, excursions, aménagement important de notre logement.

Pour moi, cet accompagnement est primordial : je me sens soutenue, encouragée, conseillée. Cheminer à son propre rythme n'est pas un bel idéal : nous l'avons vécu puisque mon mari a mis plus d'un an à reprendre pied. On a respecté ses choix, on lui a laissé le temps de se remettre du choc du diagnostic.

Il a maintenant d'autres projets en tête et l'équipe du service d'accompagnement est devenue un réel partenaire.

Sylvia (propos recueillis par V. Debry)

on intervention au sein de la famille X débute Ven avril 1995, date à laquelle les intéressés apprennent l'existence de la Ligue et décident de s'y affilier.

Monsieur X est atteint de S.P. depuis une vingtaine d'années, a de gros problèmes d'élocution, se déplace en voiturette manuelle et dépend de sa femme pour l'ensemble des gestes quotidiens. Madame X parle et comprend difficilement le français, ce qui entraîne des problèmes de communication importants au sein du couple et avec le monde extérieur. Monsieur s'implique peu dans les entretiens, mais écoute attentivement les conversations et essaye de se faire comprendre quand il a un avis à donner.

Au fil des rencontres, une relation de confiance s'installe peu à peu entre nous. Ainsi, à la demande première d'aide administrative et d'interventions ponctuelles, vient se greffer une demande implicite d'accompagnement psychologique de la part de l'épouse. Seule pour s'occuper de son mari et assumer les tâches ménagères, fort isolée moralement, elle souhaite trouver auprès du service social de la Ligue écoute, compréhension, conseils et soutien. Une mise au point permet de clarifier cette demande ; un travail de longue haleine, visant à l'épanouissement de Madame, et donc du couple, peut dès lors débuter.

Le demandeur principal est Madame X, mais il est essentiel de prendre en compte les besoins et les limites de chacun des époux, car leur évolution propre est interdépendante. La résistance au changement (peur de l'inconnu, bouleversement des habitudes, sensation d'être "moins utile", etc.) est importante depuis le début de l'accompagnement et elle nécessite une remise en question constante de part et d'autre. La fréquence des rencontres permet d'analyser la situation au mieux et d'y apporter la réponse la plus adéquate en fonction des attentes, des besoins et des limites de chacun. Une complicité finit par s'installer entre Monsieur X et moi, au travers de regards échangés, d'expressions du visage ...; c'est sa façon à lui de montrer qu'il est partie prenante dans le projet.

La mise en place de services d'aide à la vie journalière et l'essai de plusieurs soulève-malades pour soulager physiquement Madame, le projet d'adaptation de salle de bains et l'essai prolongé de plusieurs voiturettes électriques, n'ont pas été aussi faciles que prévu. Un temps d'adaptation et de réflexion a été nécessaire pour prendre les décisions judicieuses. Certains projets ont été momentanément, voire définitivement, abandonnés suite à l'évolution de la situation des intéressés, et/ou une nouvelle orientation dans le travail a été entamée.

Malgré les réticences initiales de Madame et grâce à un travail commun, les activités de loisirs locales et les vacances à la mer organisées par la Ligue ont été très bien vécues par le couple, qui accepte peu à peu de sortir de la maison, de côtoyer d'autres personnes atteintes de S.P. et d'avoir ainsi des contacts avec le monde extérieur. Après deux ans d'attente, d'essais, de conseils et de réflexion, Monsieur X pourra bientôt se déplacer seul en voiturette électrique.

La situation des intéressés a évolué positivement depuis notre première rencontre, malgré l'aggravation de l'état de santé de Monsieur, et évoluera encore très probablement dans les années futures. L'accompagnement proposé à Madame X visait à ce qu'elle conçoive que, malgré les limites de son mari, des solutions et des alternatives existent pour améliorer la vie quotidienne. Aujourd'hui, elle accepte de ne plus assumer tout toute seule, elle refait peu à peu des projets avec son mari et voit la vie autrement. La S.P. n'est plus le centre de sa vie comme auparavant. Elle est là, il est essentiel d'en tenir compte, mais elle n'est plus un obstacle infranchissable.

Juliette, travailleur social

TÉMOIGNAGES: l'accompagnement à travers un groupe d'entraide

C'est en mai 1994 que tombe, tel un couperet, le diagnostic : "Vous êtes atteint de sclérose en plaques." Et voilà le monde qui s'écroule ... Une cure de corticoïdes est alors décidée et l'hospitalisation devient inévitable. Les idées se bousculent dans ma tête et je ne sais à quel saint me vouer. Heureusement, grâce au soutien de ma famille proche et de certains collègues de travail, j'arrive tant bien que mal à vivre avec ...

Les années passent et puis, voilà qu'un beau jour de mai 1997, une dame se présente à ma porte. C'était une assistante sociale de la Ligue. Ce jourlà, autour d'une tasse de café, j'ai découvert que je n'étais pas seul à vivre ce que je vivais et qu'il y avait quelque chose à faire. Et ce fut le déclic. Il fallait que je bouge, que je sorte de ma coquille. Je ne dus d'ailleurs pas attendre longtemps. Un mois plus tard, un courrier de l'assistante sociale m'annonce qu'à M., un groupe d'entraide et de rencontre est en train de prendre forme. Dès la première réunion, je décide d'en assumer le secrétariat. Voilà que des horizons nouveaux se profilent ... et, quelques mois plus tard, je me vois confier le poste de président.

Aujourd'hui, je me bats pour les autres qui, comme moi, sont malheureusement encore considérés comme des personnes "moins valides" et pour qui rien, ou presque, n'est fait. Mais assez parlé de moi!

Il est clair que seul, je n'y serais jamais arrivé. C'est là que l'accompagnement par la Ligue prend tout son sens. Certes, l'assistant(e) social(e) apporte une aide technique non négligeable, mais son rôle ne doit pas s'arrêter là. Ce dernier m'apparaît bien plus profond. S'il permet à des personnes, des familles, des groupes, de mieux se réaliser par leurs propres moyens, il doit aussi ouvrir la porte à l'autonomie, à la prise de responsabilités, à l'indépendance des individus. Pas facile tout ça ... Et pourtant! Si un groupe d'entraide et de rencontre se réalise pleinement ou tout simplement existe, c'est grâce à ce travailleur de l'ombre que l'on appelle assistant(e) social(e). C'est par lui que, dans une société qui prône de plus en plus l'individualisme,

nous pouvons prétendre prendre notre place dans le cycle infernal de la vie.

Avant tout, je crois qu'un(e) assistant(e) social(e) se doit d'être à l'écoute des autres, quoiqu'ils, et surtout elles, aient souvent la langue bien pendue. Cela dit, le mal qui guette toutes les personnes atteintes de sclérose en plaques est bien souvent l'isolement. Pour en sortir, il n'y a pas trente-six solutions. Il faut agir ! Mais, pour agir, il nous manque souvent les moyens. C'est là encore que l'assitant(e) social(e) peut intervenir en mettant à notre service son aide dans le dédale des structures administratives et juridiques ou, tout naturellement, en nous faisant profiter de son expérience, de ses connaissances particulières, voire même de son investissement physique. N'est-ce pas, F.?

Rafaël

Travailleur social à la Ligue depuis 1990, j'ai ressenti le besoin, pour les affiliés, de créer en octobre 1995 un groupe d'entraide et de rencontre. L'objectif que je souhaitais atteindre était de permettre à ceux qui commencent la maladie, ou ceux qui restent plus autonomes (travaillent encore) de se rencontrer, afin de permettre l'échange d'expériences, de projets.

Pour beaucoup, cette période du début de la maladie est chargée d'angoisse, de désarroi, et un soutien extérieur est souvent très bénéfique, pour la personne atteinte de S.P. mais aussi pour son entourage.

Permettre de s'informer, de se rassurer, d'échanger son expérience, et créer de nouvelles solidarités entre les personnes vivant une même difficulté, sont pour moi des tâches primordiales dans l'accompagnement que je tente d'apporter aux affiliés. Le démarrage du groupe ne s'est pas fait sans difficultés ; une quinzaine de participants étaient présents lors des premières rencontres. Mon objectif étant centré sur la solidarité, nous avons rapidement échangé adresses et numéros de téléphone, pour permettre aux participants d'apprendre à se connaître en dehors de nos réunions.

Des tours de table ont été nécessaires lors de nos premières rencontres, afin de découvrir le parcours de chacun et de mettre en place une série de règles de confidentialité.

Après six mois de rencontres, la réalisation d'un

souper, permettant d'augmenter notre avoir en caisse, a également été le moteur d'une profonde amitié, chacun des participants s'étant investi pendant deux jours dans la réalisation du repas, qui a réuni 70 personnes. Ce fut une très belle réussite! Aujourd'hui, le groupe accueille sans cesse de nouvelles personnes et celles-ci apprécient la bonne humeur et la solidarité des participants. De nombreuses amitiés se sont créées en dehors de nos réunions mensuelles. Les enfants et les conjoints, également intégrés dans nos activités, apportent, quant à eux, beaucoup de dynamisme.

En tant qu'animatrice du groupe, j'ai tenté, depuis sa création, de réclamer une réelle participation de chacun : la gestion du groupe est autonome et réalisée en accord avec l'ensemble des participants ; des comptes-rendus sont diffusés après chaque rencontre.

Chacun prend part, de manière de plus en plus active, à la réalisation de nos projets.

Lorsqu'un membre du groupe doit faire face à un problème de santé, nous nous efforçons d'assurer ensemble présence et soutien (exemples : aide concrète pour la garde des enfants, appels téléphoniques de soutien, ...).

Après trois ans de fonctionnement, l'évaluation du groupe est très positive et renforce mon accompagnement auprès des personnes atteintes de S.P. et de leur entourage. Je découvre au fil du temps la richesse de chacun et le réel plaisir de rester utile aux autres.

Danielle, travailleur social





LE PARTENARIAT

L'ensemble des activités du service d'accompagnement de la Ligue s'inscrit dans un programme global d'accompagnement touchant l'ensemble des réseaux qui environnent la personne atteinte de S.P. La collaboration avec ces différents réseaux est très importante, même si parfois elle semble difficile.

Voici quelques-uns des collaborateurs principaux de la Ligue :

- les proches de la personne : conjoint, enfant(s), famille, amis, employeur, propriétaire ...
- les milieux médicaux et paramédicaux : le Centre national de la S.P. (Melsbroeck), le Centre neurologique de Fraiture, les services neurologiques des cliniques, la Croix jaune et blanche, les services d'aide et de soins à domicile, les travailleurs sociaux, les kinésithérapeutes, ...;
- les services administratifs : le Ministère de la prévoyance sociale, le Fonds bruxellois et l'AWIPH, les mutuelles, les C.P.A.S., les tribunaux et services juridiques, ...;
- d'autres services comme les corps de métier, les commerces, les maisons de repos, les logements sociaux, ...

Maggy, travailleur social

TÉMOIGNAGES: les partenaires de l'accompagnement

Accompagnement ... Quel mot bizarre! Moi qui suis d'origine tunisienne, mais habitant depuis longtemps en Belgique, je n'y comprenais rien. Etre accompagnée par quelqu'un pour aller faire des courses, pour aller promener, pour manger au restaurant, toutes ces choses me semblaient normales et logiques.

Par contre, je ne savais pas que je pouvais compter sur quelqu'un de la Ligue pour m'aider dans mes démarches, me conseiller, m'écouter avec patience et me permettre de faire le bon choix.

Comme je me trouvais dans de grosses difficultés financières, l'assistante sociale m'a expliqué que je pouvais faire appel à d'autres services et que, tous

ensemble, nous parviendrions à ce qu'enfin j'aperçoive une petite lumière dans ce tableau bien sombre.

Elle s'est mise en contact avec le C.P.A.S. de ma commune, avec le service social communal, avec l'entraide paroissiale. Je n'avais plus une assistante sociale, mais quatre! J'étais fameusement gâtée car elles étaient toutes charmantes et surtout motivées pour essayer de trouver une solution. Elles se sont réunies pour mettre au point leur aide et voir ce qu'elles pouvaient m'accorder pour me permettre d'en sortir. Il n'y avait donc plus une seule aide, mais quatre aides, qui se complétaient.

Bien sûr, ce n'est pas toujours facile de se confier à des personnes différentes, d'ouvrir son coeur, d'expliquer la situation financière catastrophique dans laquelle on se trouve ... Mais une seule personne, l'assistante sociale de la Ligue, rassemblait les données, recontactait les différents services et me redonnait l'espoir d'être aidée de manière efficace.

"L'union fait la force" est une devise applicable dans ce cas-là.

Une personne accompagnée

Au niveau psychologique, la personne atteinte de sclérose en plaques est, dès l'annonce du diagnostic, engagée dans un "travail de deuil".

Le patient est confronté à différentes pertes (d'activité, de mobilité ...) auxquelles il doit faire face et, en même temps, il a toujours l'image de celui qu'il était, avec ses projets de vie, ses ambitions. Il faut savoir qu'il s'agit là d'un véritable "travail" qui mobilise une grande énergie psychologique et que, parfois, le patient n'arrive plus à se mobiliser ailleurs.

Ce "travail de deuil" est un processus qui va se faire progressivement et de façon non rectiligne. Il est essentiel pour le patient de savoir qu'il est normal, dans cette progression, d'avancer et de reculer. En effet, il est fréquent que le malade ou son entourage se décourage, lorsque, alors qu'il croyait avoir enfin laissé derrière lui cette période de tristesse où il n'avait plus goût à rien, "cela recommence". Ce "va-et-vient" est parfois mal interprété par l'entourage et il arrive qu'il accuse le patient de se complaire dans la "victimisation".

Accompagner une personne qui a la sclérose en plaques, c'est lui permettre d'assimiler ses pertes,

ses "manques", et l'aider à se reconstruire autrement. Ce peut être pour la personne qui a quitté son emploi, chercher avec elle les signes de reconnaissance que celui-ci lui procurait et l'aider à trouver, dans sa vie d'aujourd'hui, une structuration de son temps qui lui permette de recevoir la même reconnaissance (contacts sociaux, sentiment d'être utile, ...).

Pour certains, il apparaît insurmontable de faire face à la diminution de la capacité à subvenir à ses propres besoins. Certaines personnes ont structuré leur vie essentiellement autour de ce qu'elles peuvent donner aux autres. Le travail à réaliser avec ces personnes peut consister à les aider à distinguer l'autonomie physique et l'autonomie psychologique ou... leur apprendre à recevoir.

Les possibilités d'accompagnement sont multiples. Mon rôle d'accompagnante est de suivre la personne sur son propre chemin et de l'aider à (re)trouver ses propres ressources.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier le service de Coordination des soins et services à domicile de Charleroi (071/33.11.55), qui m'a permis de consacrer une partie de mes prestations à des personnes atteintes de sclérose en plaques. Je souligne l'importance de ce service qui, avec l'accord des médecins généralistes, aide le patient à évaluer les besoins au domicile et, à la demande, prend en charge la coordination des intervenants médico-sociaux. Ce type de démarches ôte une lourde charge au patient et à sa famille ainsi qu'un facteur de stress, dans une situation déjà tellement génératrice de stress.

Fanny Genesse, psychologue



OUVRONS NOS HORIZONS

Le service d'accompagnement de la Ligue est unique et spécifique.

D'autres A.S.B.L. s'occupant de personnes handicapées possèdent également un service d'accompagnement. Il serait impossible de les citer tous. La spécificité de chaque service est propre à chaque association. En voici deux exemples.

Connaissez-vous l'A.S.B.L. "Transition "?

■ Son objectif

Collaborer avec les personnes handicapées adultes en vue de les aider à réaliser au mieux leurs projets d'autonomie, d'épanouissement personnel et de participation à la vie sociale.

L'A.S.B.L. possède également des appartements supervisés.

■ Son financement

Il provient de la Commission Communautaire Française pour une partie des frais de personnel et de fonctionnement, mais également du soutien régulier de différentes organisations telles que la Loterie Nationale.

Il est important d'ajouter que les personnes accompagnées participent financièrement aux frais d'accompagnement.

■ Son fonctionnement

L'A.S.B.L. travaille à partir de la demande de la personne handicapée, qui est totalement "acteur" de son projet.

Un entretien a lieu préalablement à l'accompagnement, afin de définir les objectifs et les modalités de collaboration (fréquence, durée ...), puis une convention est signée.

L'accompagnement a trait à tous les aspects de la vie quotidienne (emploi, logement, budget, loisirs ...). Il dure en moyenne 18 mois et permet de collaborer avec d'autres personnes, d'autres services.

■ Son personnel

Equipe pluridisciplinaire (éducateur, travailleur social, psychologue ...).

■ Profil des personnes accompagnées

- un peu plus d'hommes que de femmes ;
- de tout âge, avec une prédominance des ± 25 ans ;
- presque exclusivement belges ;
- en grande partie célibataires ;
- vivant généralement chez elles ;
- la moitié des personnes sont sans travail.

■ Quelques chiffres

Le service d'accompagnement "Transition" a été sollicité par 39 nouvelles demandes en 1997, dont 17 ont abouti à un accompagnement régulier. A ces 17 accompagnements, il faut en ajouter 15 entamés les années précédentes.

"Le travail d'accompagnement est un travail qui s'effectue dans le milieu de la personne. Il s'agit d'un travail individualisé permettant d'ajuster à chaque situation le mode d'action : travail permanent de recadrage, de construction et d'évaluation nécessitant souplesse, flexibilité, capacité d'adaptation de part et d'autre (accompagné et accompagnant).

Le travail d'accompagnement est un travail relationnel nécessitant une relation de confiance."

Si vous désirez en savoir plus, contactez l'A.S.B.L. "Transition", chée d'Alsemberg 735 à 1180 Bruxelles Tél. 02/346.08.00.

Connaissez-vous l'A.S.B.L. " Nos Pilifs "?

■ Ses objectifs

Etre à l'écoute des personnes déficientes mentales. Mettre tout en oeuvre pour qu'elles puissent résoudre elles-mêmes les difficultés rencontrées quotidiennement en leur faisant découvrir et utiliser les outils nécessaires.

Leur permettre de développer au maximum leurs capacités et de réussir au mieux leur insertion dans la vie sociale.

■ Son financement

L'A.S.B.L. reçoit un subside de fonctionnement de la Commission Communautaire Française et un soutien de la Ville de Bruxelles. Une participation financière est demandée à la personne.

■ Son fonctionnement

Il est indispensable que la personne ait son projet de vie et soit désireuse de participer activement. Un premier entretien aborde les motivations et la demande de la personne, les modalités de l'accompagnement ... Un contrat de collaboration est élaboré et signé. C'est un engagement réciproque. Le service ne répond pas aux situations de crise ou d'urgence.

Son personnel

Le bon fonctionnement exige un travail d'équipe (travailleur social, ergothérapeute, psychologue ...) et une évaluation d'équipe avec la personne accompagnée.

■ Ses services

L'A.S.B.L. dispose de logements supervisés, tremplin vers l'autonomie.

Les personnes accompagnées peuvent aussi bénéficier du centre de formation "La Maison des Pilifs ".

■ Quelques chiffres

Au cours de l'année 1997, le service d'accompagnement "Nos Pilifs" a réalisé 48 suivis, dont 26 réguliers et 22 ponctuels.

Si vous désirez en savoir plus, contactez l'A.S.B.L. "Nos Pilifs", rue Fr. Vekemans 212 à 1120 Bruxelles Tél. 02/268.62.23.

Merci aux deux A.S.B.L. pour les documents reçus, qui ont permis de rédiger ces quelques lignes.

Maggy, travailleur social



PEUX-TU SIMPLEMENT M'ÉCOUTER?

uand je te demande de m'écouter et que tu commences à me donner des conseils, tu n'as pas fait ce que je te demandais.

Quand je te demande de m'écouter et que tu commences à me dire pourquoi je ne devrais pas ressentir cela, tu bafoues mes sentiments.

Quand je te demande de m'écouter et que tu sens que tu dois faire quelque chose pour résoudre mon problème, tu m'as fait défaut, aussi étrange que cela puisse paraître.

coute, tout ce que je te demande, c'est que tu m'écoutes.

Non que tu parles ou que tu fasses quelque chose.

Je te demande uniquement de m'écouter.

Les conseils sont bon marché : pour six francs j'aurais dans le même journal le courrier du coeur et l'horoscope. Je peux agir par moi-même ; je ne suis pas impuissant.

Peut-être un peu découragé, ou hésitant, mais pas impotent.

Quand tu fais quelque chose pour moi, que je peux et ai besoin de faire moi-même,

tu contribues à ma peur, tu accentues mon inadéquation.

Mais quand tu acceptes, comme un simple fait, que je ressens ce que je ressens (peu importe la rationalité), je peux arrêter de te convaincre et je peux essayer de commencer à comprendre ce qu'il y a derrière ces sentiments irrationnels.

orsque c'est clair, les réponses deviennent évidentes

et je n'ai pas besoin de conseils.

Les sentiments irrationnels deviennent intelligibles quand nous comprenons ce qu'il y a derrière.

Peut-être est-ce pour cela que la prière marche parfois pour quelques personnes, car Dieu est muet.

Il ou elle ne donne pas de conseil.

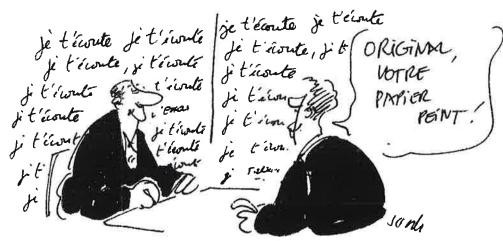
Il ou elle n'essaie pas d'arranger les choses.

Ils écoutent simplement et te laissent résoudre le problème toi-même.

Alors, s'il-te-plaît, écoute et entends-moi.

Et si tu veux parler, attends juste un instant, et je t'écouterai...

Texte anonyme indien



POUR EN SAVOIR PLUS...

Tous les documents présentés ici peuvent être obtenus sur simple demande adressée au groupe Documentation (voir permanence p.18) avec la mention du N° de référence indiqué. Ils vous seront envoyés accompagnés d'un bulletin de versement couvrant le prix de l'article (3 F la page) ou de la brochure et les frais d'envoi, avec un minimum de 40 F.

PSYCHO

S'adapter, vivre avec, accepter, digérer : que se passe-t-il exactement ?

par Troost G. - IMSO - 1982

Le "processus de deuil" d'une vie saine est une réaction normale face à la maladie. Cet article évoque brièvement ce qui se passe durant ce processus. Il conclut sur la nécessité d'essayer de se préparer mentalement à "vivre avec" la S.P.; "un optimisme modéré est pour ceci une base saine".

2 pages

N° 3009

PSYCHO

Implications émotionnelles de la S.P. dans la famille : éléments de réflexion

par Grisart J. - Journée d'information Ligue belge S.P.-C.F. (Oteppe) - 10/6/89

Lorsque quelqu'un est atteint de S.P., les répercussions émotionnelles ne constituent pas l'affaire exclusive de cette seule personne, mais bien de tout son entourage. L'article présente des pistes de gestion des réactions émotionnelles légitimes et utiles qui émergent dans la recherche d'un nouvel équilibre de vie de chaque participant concerné.

6 pages

N° 3010

PSYCHO

Emotivité et S.P.

Soc. canadienne de la S.P.

La S.P. est un facteur de stress énorme. Personne ne maîtrise sa maladie aussi bien qu'il le voudrait. Mais on est maître du sens qu'on lui donne et de l'influence qu'on peut lui laisser avoir sur son caractère, sa philosophie de la vie et sur son entourage. "Allez d'abord chercher en vous : vous y trouverez une force insoupçonnée. Tournezvous ensuite vers l'extérieur. Vous devez être prêt à changer bien des choses, tâche où vous vous sentirez souvent seul. Enfin, vous vous sentirez moins seul si vous parlez vraiment avec votre entourage."

50 F (12 pages)

Nº 3015

PSYCHO

La face cachée de la S.P.

par Dr Donohue P. & Siegel M. dans Inside MS - 1994

Les muscles engourdis ou spastiques, les impressions de fatigue, de faiblesse musculaire, les douleurs, les troubles de la vision ... ces symptômes ne sont pas visibles. Ils sont difficiles à décrire et il n'est pas possible de les mesurer. Ils font de la S.P. un iceberg dont la partie cachée provoque des angoisses considérables, des malentendus avec l'entourage. Ils sont une source de tension supplémentaire dans la vie des personnes qui en souffrent.

4 pages

N° 3016

VIE SOCIALE

Le partenaire du malade a besoin, lui aussi, d'une marge de liberté

par Scoones J. dans Bulletin de la Ligue anglaise de la S.P. - 1985

La S.P. est une affaire de famille. En effet, il ne faudrait pas sous-estimer les problèmes auxquels est souvent confronté le partenaire du malade. Dans un couple, chaque partenaire doit pouvoir conserver sa personnalité et un espace de liberté. Il faut au partenaire comme aux enfants de la personne atteinte de S.P. l'occasion de parler de leurs frustrations, de leurs peurs et de leur état dépressif. Il existe une corrélation entre la maîtrise de la situation par la personne handicapée et la réaction de l'entourage. Cela se vérifie tant au niveau de la personne S.P. qu'au niveau de sa famille et vis-à-vis de ses relations sociales.

4 pages

N° 5003

VIE SOCIALE

Vivre sous de nouveaux auspices

dans AKTIV - Ligue S.P. Allemagne - 1996

Comment la vie d'une famille se transforme-t-elle quand un des membres souffre de S.P. ? Comment peut-on apprendre à vivre en tant que famille avec la maladie ? C'est principalement dans la famille que se décide à quel point l'individu peut ou doit se sentir malade ou bien portant. L'article relate une étude sociologique qui montre différentes réactions devant la S.P. et fait ressortir que ce n'est pas tellement la gravité des symptômes, mais bien la solidarité vécue antérieurement qui influence la réaction familiale.

6 pages

N° 5017

VIE SOCIALE

Relations de codépendance dans la S.P.

par Beverly Bradshaw - MA & Mary Tinker dans MS Management - IFMSS- 1996

Les recherches s'orientent maintenant vers l'évaluation de la qualité de la vie. Cet article décrit les relations de codépendance et montre comment elles peuvent devenir nocives pour les personnes atteintes de S.P. Il expose les techniques permettant de les reconnaître.

5 pages

N° 5015

VIE SOCIALE (témoignage)

Amours très particulières d'une maîtresse envahissante

par Guy Fagneray dans La Clef - Ligue belge S.P. C.F. - 1990

Un poète nous raconte avec beaucoup d'humour sa rencontre et sa vie avec la S.P. Dans 5 ans, il fête ses noces d'argent avec cette accrocheuse compagne, ce qui ne l'empêche pas de garder le moral.

2 pages

N° 5029



Deux kinés s'intéressent à la S.P.

Lorsque j'ai soigné ma première patiente atteinte de S.P., j'ai, par la même occasion, rencontré un membre de la Ligue avec qui j'ai rapidement sympathisé.

Parallèlement, un second patient est arrivé. Cela nous a incités, mon mari et moi, à en connaître plus sur cette maladie. Nous avons donc suivi quelques conférences, lu quelques ouvrages, et nous nous sommes rendus à Melsbroek.

De fil en aiguille, nous avons dans notre patientèle un certain nombre de personnes atteintes de S.P. Cela nous a conduits à partir en leur compagnie en vacances à Luçon, en Vendée (vacances organisées par le Comité du Hainaut).

Ces quelques jours formidables nous ont permis de consolider nos relations avec nos patients, de faire connaissance avec d'autres personnes atteintes de S.P., ainsi qu'avec Mme Deltante, Présidente du Comité.

Nous avons aussi participé à la matinée de formation organisée à Naninne le 20 juin. Le fait de mieux connaître la Ligue et ses objectifs nous permet de guider et d'orienter chacun de nos patients selon leurs besoins du moment.

B. Burion et E. Claeys, kinésithérapeutes

Bienvenue!

Vos courriers de lecteurs et témoignages sont les bienvenus à la rédaction de La Clef. Toutefois, n'oubliez pas de mentionner vos coordonnées complètes afin que nous puissions vous contacter si nécessaire.



Cher journal "La Clef"

Je vous écris aujourd'hui pour remercier toute l'équipe de la Ligue des services qui m'ont été rendus.

Lorsque j'ai appris ma sclérose en plaques, à l'âge de 30 ans, je ne savais pas trop que faire, ni à quoi j'avais droit, ni quels aménagements étaient nécessaires à mon handicap.

Très vite, le service social m'a mise en contact avec l'ergothérapeute. Celui-ci est venu m'expliquer les travaux nécessaires pour garder mon autonomie à la maison et au bureau. Enfin, il les a expliqués à mon mari, car moi, les travaux ...

Tous ces aménagements de ma salle de bain et de ma chambre, l'installation d'un plan incliné et d'un monte-personne, le choix d'une voiturette électrique ... Je n'ai eu à m'occuper de rien.

C'est pourquoi je conseille à tous de faire appel à ces personnes aussi serviables que sympathiques. A eux, un grand merci.

Patricia

Riche expérience de vie

Il y a quelques semaines, un appel avait été lancé à l'église pour avoir quelques aidants de plus prêts à accompagner un groupe de personnes atteintes de sclérose en plaques lors d'un séjour à la mer. Nous nous étions alors trouvés devant un choix : nous, pensionnés, avions du temps libre, mais ne connaissions rien à ce genre de service. Nous nous sommes très brièvement concertés et ... proposés.

Nous revenons de ce séjour. Tant au plan humain que chrétien, nous ne sommes plus les mêmes. Comme le titre essaie de vous le faire comprendre, cette expérience de vie a été extraordinairement riche.

Le rendez-vous était fixé là-bas, au littoral. A part les deux organisateurs, nous n'y connaissions personne. Comment cela allait-il se passer ? Comment ce séjour se déroulerait-il?

Un a priori favorable a accueilli notre présentation et, déjà, il fallait pousser une voiturette pour conduire chacun vers sa chambre, dans des

appartements bien conçus pour permettre, dans une autre chambre très proche, d'héberger un aidant. Chacun avait cette sécurité rassurante, tranquillité de l'esprit, de savoir qu'un aidant serait là en cas de besoin pendant la sieste et la nuit.

Se promener vers la digue, dans le village ou par des sentiers dallés ou asphaltés vers une ferme, un étang, un camping ou un tennis offrait, au moins deux fois par jour, des moments privilégiés pour tous. Jamais une plainte ... Et pourtant!

L'histoire de chacun, qui s'est constituée partiellement comme un puzzle, nous laisse rêveurs. Certains étaient atteints depuis 40 ans, d'autres, depuis 25, et toute leur vie en a été et en est encore bouleversée. Leurs sourires sont naturels, ils dominent ce qui les meurtrit. Des fous rires nous prenaient parfois devant l'humour inexplicable de celui qui n'a que ces quelques jours comme sortie de l'hôpital où il passe les 51 autres semaines de l'année. Tous faisaient preuve d'un humour décapant précieux.

Si souvent, ils nous disaient merci, spontanément. Cela nous étonnait, nous qui trouvions tellement normal de les aider. Ils acceptaient tout naturellement qu'un aidant les nourrisse et les abreuve à leur rythme. Avec, de temps en temps, une demande et, parfois, une simple réflexion concernant leur famille, leur ancienne profession, leur ancien métier. Et celles qui se trouvaient seules parlaient de leur défunt mari avec une sérénité étonnante. Toute cette ambiance nous a transformés en quelques heures.

Nous avons vu vraiment du bonheur rayonner sur leurs visages détendus. Et quelle extraordinaire amitié se dégage d'eux, entre eux et envers nous, qui n'avons pas l'impression d'avoir fait beaucoup, mais qui savons avoir reçu énormément.

C'est un merci profondément ému que j'adresse aujourd'hui à eux tous, au lendemain de la séparation. Nous nous reverrons, je l'espère. Je sens que je commence à être touché de leur ouverture d'esprit, de leur simplicité d'accueil et un peu du courage dont ils vivent et dont ils m'ont contaminé.

Lucien et Lucie



SOUMETTEZ-NOUS TOUS VOS PROBLEMES DE MALADE OU DE CONVALESCENT

SODIMED

S.P.R.L.

Société Distribution Médicale RUE DE VOTTEM 4 - 4000 LIEGE

(à 800 mètres de l'Hôpital de la Citadelle)

041/26.60.78

FOURNITURE ET MATERIEL MEDICAL

VENTE - LOCATION

FAUTEUIL ROULANT et AIDE AUX HANDICAPES Agéé de l'INAMI

MATERIEL D'AIDE (voiturettes - literie - mobilier - barres etc.)

SERVICE PERSONNALISE

DEVIS GRATUIT

DU NOUVEAU AU GROUPE DOCUMENTATION

Tous les documents présentés ici peuvent être obtenus sur simple demande adressée au groupe Documentation (voir permanence p. 18) avec la mention du N° de référence indiqué. Ils vous seront envoyés accompagnés d'un bulletin de versement pour couvrir le prix de l'article (3 F la page) ou de la brochure et les frais d'envoi, avec un minimum de 40 F.

MÉDICAL RECHERCHE

Le virus de l'herpès et la S.P.

par Ligue S.P. Canada - 1998

La S.P. pourrait-elle être déclenchée par un virus ? Cette question hante les chercheurs depuis plusieurs années et, récemment, certaines découvertes laissent penser que oui. Ces découvertes sont confirmées par des chercheurs de Belgique et de New York.

2 pages

N° 1141

MÉDICAL RECHERCHE

Existe-t-il une sclérose en plaques ou plusieurs?

dans MS Matters - MS Society of England - 1998

Les avancées des techniques de diagnostic de la S.P. ont commencé à soulever des questions sur les différentes formes communes de la S.P. : ontelles les mêmes causes, provoquent-elles les mêmes dommages au système nerveux, peuvent-elles répondre aux mêmes traitements ? Y a-t-il en fait différentes maladies avec une issue finale commune ou juste des facettes d'un syndrôme complexe ?

3 pages

N° 1142

MÉDICAL TRAITEMENT

Les corticoïdes et la S.P.

 $\it par$ Prof. JD Degos $\it dans$ Le courrier de la SEP - Ligue Française contre la S.P. - 1992

Voilà 30 ans déjà que les corticoïdes ont été proposés pour traiter les poussées de S.P. Quels sont les modes actuels d'administration ? Pourquoi certaines personnes ont-elles des poussées sensibles aux corticoïdes et d'autres non ?

2 pages

N° 1120

MÉDICAL TRAITEMENT

La S.P. et son traitement par Interféron-Bêta Un guide pour les patients, leur famille et l'équipe soignante

par le Conseil Médical de la Ligue Nationale belge S.P. - 1998

Ce guide tente de démystifier ce premier traitement qui vise à soigner réellement la S.P. Il essaie de répondre aux questions que se posent toutes les personnes concernées : que sont les Interférons, que peut-on en attendre, quels sont les effets secondaires, à qui sont-ils prescrits, quel en est le coût et qui le supporte, comment en évalue-t-on l'efficacité?

Gratuit - 6 pages

N° 1140

AUPRÈS DE NOTRE SERVICE "PRÊT DE LIVRE"

Pour contacter notre service Prêt, adressezvous à la permanence sociale de Bruxelles.

Sclérose en plaques et maternité

par Judy Graham - éd. Jacques Ligier - 1997

L'auteur, atteinte de S.P., mère et journaliste, envisage à peu près toutes les questions que les femmes atteintes de S.P. se posent à propos de la maternité. Elle discute toutes les connaissances acquises d'année en année. Se basant sur 35 études scientifiques, le livre permet aux lectrices de prendre une décision en toute connaissance de cause, après évaluation des risques. La conclusion d'entretiens avec des mères atteintes de S.P. est que cela vaut la peine d'avoir un enfant, même s'il y a des risques de rechutes dans les mois qui suivent la naissance.

136 pages

N° 1136

A VENDRE

Audi 100 automatique, accélérateur et frein manuels, toit ouvrant, vitres teintées, dir. assistée, 77000 km

Prix: 80.000 F Tél.: 065/40.14.21

Pédalier électronique pour rééducation des personnes en voiturette, Moto Med Pico, état impeccable, acheté 72.000 F

Prix: 15.000 F

Tél.: 04/343.05.43 (après 19h)

Voiturette Fortress 2000 FS, batteries sèches, panier avant, éclairage (phare + feux arrière), dossier rabattable

Prix: 80.000 F Tél.: 02/736.68.58

Cadre de marche roulant Mercura, 2 béquilles, chaise percée, lève-personne mobile électrique avec sangles (1995), voiturette manuelle Vermeiren, voiturette électrique Amigo (1982) avec batterie et chargeur neufs

Tél.: 02/426.76.68

Petit matériel d'incontinence (sonde, ...), matelas à eau 61/68 cm, lit d'hôpital avec table de nuit et matelas (30.000 F), voiturette manuelle Vermeiren (4.000 F), appareil pour aspiration avec sonde (7.000 F) Tél.: 02/720.73.75 (après 18h)

Voiturette électrique (tricyle) Booster Town & Country, 8 km/h, autonomie 30 km, se transporte dans le coffre d'une voiture,

parfait état **Tél. : 071/51.93.4**7

Soulève-malade fixe mécanique-hydraulique

Prix: 30.000 F

Sommier métallique électrique soulevant tête + pieds, 1 personne 90/200cm "AUPING"

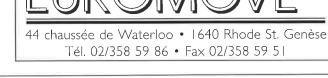
Prix : 20.000 F

Tél.: 010/41.48.69 (après 18h00)

Camionnette FIAT Fiorino agréée pour le transport éventuel de personne en chaise roulante. Etat impeccable - 50.000 km - contrôle technique vierge

Tél.: 081/73 23 50









SPRL





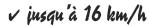
Lits de soins, fauteuils roulants manuels et électriques lève-personne ... des produits de bon rapport qualité/prix qui vous offrent le confort, la mobilité et l'indépendance! Contactez-nous pour une docomentation gratuite et/ou l'adresse d'un prestataire agréé dans votre région.

> Scandinavian Mobility I.M.A.B. n.v. Autobaan, 14 • 8210 Loppem Tél. 050/83.10.10 • Fax 050/83.10.11

MA NOUVELLE LIBERTE

SCOOTER ELECTRIQUES





- v roues de grand format pour tous les parcours
- v suspension renforcée
- v autonomie jusque 65 kms





- v avec suspension à air réglable
- v couleur au choix
- siège sur mesure





Nous l'amenons à domicile, pour un essai gratuit

pour une documentation ou un essai, composez le :

081/41 36 41

	POUR UN ESSAI GRATUIT OU UNE
DUN	POUR UN ESSAI GRATUIT OU UNE DOCUMENTATION

Je désire un essai GRATUIT. ADRESSE:

Je désire une documentation

CODE POSTAL :

LOCALITE:

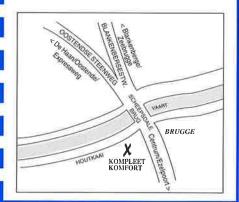
GRATUITE.

TELEPHONE:

NOM:

Renvoyez ce bon à : Kompleet Komfort, Dominique Muart (responsable Wallonie) 125 Tienne aux Clochers 5100 - Wépion

Salle d'exposition Houtkaai 1, 8000 Brugge





Ateliers artistiques : aquarelle, patchwork, peinture à la cire, écriture, à partir d'octobre, Centre de Rencontre de la Ligue

Infos: siège social

Formation en informatique, du 22/9 au 10/11, mardi et jeudi matin, Centre de Rencontre de la Ligue

Infos: Comité du Brabant wallon

Groupe de Bertrix, réunion mensuelle

Infos: 061/41.30.26

Amicale des S.P. des Trois Frontières,

1er jeudi du mois, 14h30, Athus

Infos: 063/38.80.41

Réunion du groupe Alpha,

2e mardi du mois, St-Vaast

Infos: 064/28.12.44

Réunion du groupe de Bury,

2e mercredi du mois, école communale de Bury

Infos: 069/34.43.59

Réunion du groupe S.P. Jeunesse,

2e samedi du mois, La Louvière

Infos: 067/44.24.33

Goûter du 3e mardi, détente, goûter et jeux de

société, Centre de Rencontre de Naninne

Infos: Comité de Namur

Réunion du groupe S.P. Rance,

3e jeudi du mois, Forchies-la-Marche

Infos: 071/81.27.77

Réunion du groupe Cap Amitié,

3e vendredi du mois, Mons

Infos: 065/78.19.54

Réunion du groupe Carpe Diem, 4e mercredi du mois, Mouscron

Infos: 056/34.32.47

Réunion du groupe Delta, 4e jeudi du mois, pour personnes récemment diagnostiquées,

Quaregnon

Infos: 065/63.16.15

Réunion du groupe Les Mousquetaires, 4e jeudi

du mois, Marcinelle *Infos: 071/43.36.19*



Opération Chococlef,

du Je 10 au Di 13/9 et du Je 17 au Di 20/9, partout où le chocolat belge s'apprécie au profit de la Ligue!

Infos: Comités provinciaux

Journée de la S.P., repas, visite du troupeau de bisons, Sa 26/9, 11h30, Ferme des Bisons, Recogne (Bastogne), 500 F

Infos: 063/22.65.72

Barbecue, Ma 29/9, Chevetogne

Infos: 081/40.03.85





Activité culturelle (théâtre, opérette ou ...)

Infos: 081/40.03.85

Opération 48.81.00 en faveur des personnes handicapées, du 3 au 11/10

Infos: 02/737.28.09

Journée "Projets de vie, projets personnels, projets professionnels",

Sa 10/10, Centre de Rencontre de la Ligue Infos : Groupes Emploi et Informations-Rencontres

Exposition "Le temps béni des archiducs Albert et Isabelle", Me 14/10, 13h30-17h, Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, 200 F

Infos: Comité de Bruxelles

Soirée d'information pour les neurologues,

Je 15/10, Centre de Rencontre de la Ligue

Infos: Siège social

Exposition Chagall, Me 21/10

Infos : Comité de Liège



Concert de midi, orchestre, ensemble et soliste tchèques, dans le cadre d'Europalia

Infos : Comité de Bruxelles

Journée "A la rencontre des groupes d'entraide",

Sa 14/11, Centre de Rencontre de la Ligue

Infos: Siège social

Matinée de formation pour les kinésithérapeutes,

exposés théoriques et exercices pratiques, Sa 21/11, Centre de Rencontre de la Ligue

Infos : Siège social

Apéritif et marché de Noël, Di 29/11 dès 11h,

Home Vandevelde à Mouscron

Infos: Groupe Carpe Diem 056/34.32.47



Goûter de Noël

Infos : Comité de Liège

Concert de Noël, Di 13/12 après-midi,

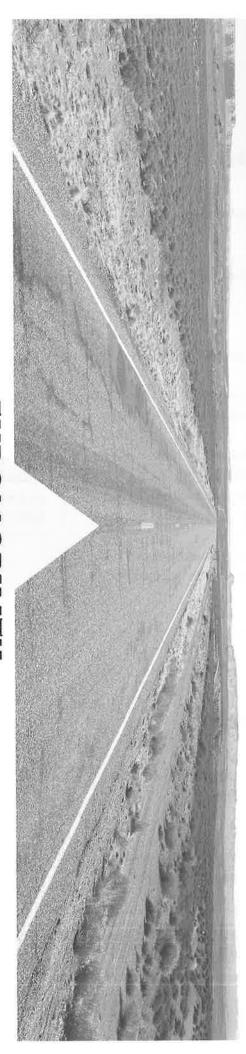
Eglise de Champion *Infos: 081/40.03.85*

Rencontre amicale de fin d'année : surprise et animation musicale, Ve 18/12, 15h, salle St-Marc, av. Defré à Uccle

Infos: Comité de Bruxelles



Une autre vue sur un autre horizon...



EUROMOBILITY

La collaboration parfaite !!!

fauteuils roulants, élévateurs, lits de soins, scooters, accessoires auxillaires	Pontbeeklaan 47 - 1731 Asse - Zellik - Tel. (02) 463 13 30 - Fax (02) 463 14 40
	EUROMOBILITY nv
EUROMOBILITY	Veuillez renvoyer ce coupon par poste ou fax à :
cessoires auxillaires	□ fauteuils roulants □ élévateurs □ lits de soins □ scooters □ acco
	Souhaite, sans engagement, des informations conçernant:
	Adresse:Tel:Tel:
	Nom:



SIEGE SOCIAL

Zoning artisanal

Rue des Linottes 6 - 5100 Nannine

Tél. : **081/40 15 55**Fax : 081/40 06 02
C.B. : 250-0138300-63

AFFILIATION ANNUELLE

Donnant accès à tous les services de la Ligue S.P. Communauté Française, y compris au périodique "La Clef". 500 FB à verser au compte : 250-0138300-63.

Nous vous remercions pour tout versement supérieur à ce montant. La Ligue de la S.P. Communauté Française ASBL est autorisée à délivrer une attestation fiscale pour tout don à partir de 1.000 FB (affiliation de 500 FB non comprise).

DE LA S.P. (ASBL)

Avenue Plasky, 173/11 • 1030 Bruxelles Tél.: 02/736 16 38 • Fax: 02/732 39 59

GROUPES DE TRAVAIL

«VACANCES»

jeudi de 9 h à 12 h



Adresse :

Rue E. Marneffe 37 4020 Liège Tél: 04/344 22 62

Adresse:

Zoning Artisanal Rue des Linottes 6 5100 Naninne Tél.: 081/40 15 55

«INFORMATIONS ET RENCONTRES»

mardi de 9h à 16h



«LEGISLATION»

jeudi de 10h à 13h



«EMPLOI»

1er mardi du mois de 12h30 à 15h



«INFORMATIQUE»

2º mardi du mois de 9h à 15h



«LOGEMENT ET HABITAT»

mercredi de 13h à 17h



«DOCUMENTATION»

vendredi de 9h30 à 12h



«LA CLEF»

vendredi de 9h30 à 12h



PERMANENCES SOCIALES

BRABANT WALLON

Permanence: jeudi de 9h à 12h Rue de Bruxelles, 20 - 1300 Wavre

Tél.: 010/24 16 86 CB: 271-0212770-81

BRUXELLES

Permanence: mercredi et vendredi de 9h30 à 12h Avenue Plasky, 173/11 1030 Bruxelles

Tél.: 02/735 86 21 Fax: 02/735 32 47 CB: 210-0034161-69

HAINAUT

PARTIE EST - CHARLEROI :
 Permanence : jeudi de 9h à 12h
 Direction Générale des Affaires
 Sociales
 Rue de la Bruyère, 157
 6001 Marcinelle

Tél. : 071/44 72 61PARTIE OUEST - MONS :

Permanence : mardi et jeudi de 9h à 12h Rue de Saint-Antoine, 1 - 7021 Havré

Tél. : 065/87 42 99 CB : 271-0391300-34

LIEGE

Permanence : mardi, mercredi et jeudi

de 9h à 12h

Rue E. Marneffe, 37 - 4020 Liège

Tél.: 04/344 22 62 Fax: 04/344 08 63 CB: 000-0041473-54

LUXEMBOURG

 Partie Est - Permanence : mercredi de 9h à 11h30 Clinique Ste-Thérèse Chaussée de Houffalize, 1 6600 Bastogne

Tél.: 061/21 82 79

 Partie Ouest - Permanence : mardi de 9h à 12h
 Rue des Raines, 2 - 5580 Wavreille

Tél.: 084/21 45 89 CB: 267-0208969-50

NAMUR

Permanence: mardi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 16h30 Zoning Artisanal

Rue des Linottes 6 - 5100 Naninne

Tél. : 081/40 04 06 CB : 250-0098441-71

Global Health through

Research

Diagnostics
Contraception
Dermatology
Oncology
Central Nervous System
Hormone Therapy

SCHERING

N.V. Schering S.A. - 1831 Diegem, Subsidiary of Schering AG - Berlin.